

# FEMIMA - MALI

**PRESENTATION FORUM « FEMMES ET GOUVERNANCE DES  
RESSOURCES NATURELLES »**

**FEMIMA**  
FÉDÉRATION DES FEMMES-MINIÈRES DU  
MALI



# **THEME**

**L'intégration du genre dans la gouvernance des ressources naturelles et minières : favoriser l'autonomisation des femmes dans le secteur extractif comme facteur de paix et de développement durable au Mali**

# **PRESENTATION FEMIMA**

- Organisation regroupant des femmes du secteur des mines au Mali,
- Immatriculée en 2015 sous le numéro 2015 /D9III/00007/B conformément aux dispositions de l'acte uniforme de l'OHADA portant sur les sociétés coopératives.
- **Composition: les Sociétés Coopératives et Associations dont les membres sont :**
  - Des femmes des Sociétés Minières ;
  - Des prestataires du secteur minier ;
  - Des productrices ;
  - Des collectrices (sables, graviers, latérite, carrières) ;
  - Des transformatrices (argile) ;
  - Des exportatrices ;
  - Des intermédiaires.

# VISION ET MISSION

- **VISION :**

Faire du secteur minier un levier de développement durable avec des interlocuteurs crédibles pour les femmes.

- **MISSION :**

- Améliorer les conditions des femmes du secteur minier,
- Promouvoir les métiers liés aux mines, responsabiliser les femmes,
- Mobiliser les ressources,
- Soutenir les activités économiques des femmes.

# **ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE GENRE**

**Le Mali a adopté sa Politique Nationale Genre (**PNG**) en 2011.**

**A travers cette Politique, le Mali entendait concrétiser ses engagements nationaux, internationaux au regard de l'édification d'une société démocratique et d'un État de droit dans lequel l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une valeur fondamentale telle qu'inscrite dans la Constitution du 25 février 1992.**

**Ainsi, le Mali a fait le pari de construire une société démocratique, d'accélérer sa croissance économique, de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien-être de sa population en vue de s'ériger au rang des pays émergents.**

# **CADRE JURIDIQUE DE LA PROBLEMATIQUE AU MALI**

## **Fondements juridiques**

**La PNG-Mali tire sa légitimité d'un ensemble d'instruments juridiques nationaux et internationaux.**

### **Au niveau national :**

- La Constitution du Mali du 25 février 1992 garantit les mêmes droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination et proclame dans son préambule, la défense des droits de la femme et de l'enfant ainsi que la diversité culturelle et linguistique de la communauté nationale.**
- La loi N° 052 - 2017 relative au quota de 30% de représentation des femmes dans postes (qu'il s'agisse de cadres ou d'élus).**

# **CADRE JURIDIQUE DE LA PROBLEMATIQUE AU MALI**

**Au niveau international :**

- Le Mali a souscrit à l'ensemble des traités et conventions sans émettre de réserves dont la plus importante concerne la « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » (CEDEF).

Ainsi, la CEDEF, aux termes de l'Article 3, engage les États parties :  
*« À prendre dans tous les domaines, notamment politique, social, économique et culturel, toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes, en vue de garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes. »*

# **CADRE JURIDIQUE DE LA PROBLEMATIQUE AU MALI**

**Au niveau du continent Africain :**

- Le Mali a souscrit à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples le 21 Juin 1981 et à son Protocole facultatif relatif aux droits des femmes en Afrique.**
- La Déclaration solennelle des Chefs d'État Africains sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Addis-Abeba, juillet 2004) pose le principe de la parité entre les deux sexes dans la prise de décision.**
- Le Mali a également ratifié la Charte africaine de la jeunesse adoptée en Gambie en juillet 2006.**



# **CADRE INSTITUTIONNEL ENCADRANT LA PROBLEMATIQUE AU MALI**

**Le cadre institutionnel proposé pour la politique genre au Mali est le suivant**

- **Les stratégies de mise en œuvre de la politique ;**
- **Les mécanismes institutionnels d'orientation, de coordination et de contrôle;**
- **La restructuration du MPFEF ;**
- **Les rôles et responsabilités des institutions et des partenaires ;**
- **Les mécanismes de suivi, d'évaluation et de financement et**
- **Les risques et mesures d'atténuation.**

# POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES AU MALI

Une politique fondée sur l'égalité entre les femmes et les hommes

**Dans le contexte du Mali, l'égalité qui est recherchée dans le cadre de la PNG consiste à dégager des orientations et des objectifs et mettre en place des mesures afin que :**

- **les femmes et les hommes du pays jouissent de conditions égales pour exploiter pleinement leurs droits humains, pour contribuer à part égale au développement national, politique, économique, social et culturel et à la réduction de la pauvreté et pour bénéficier à part égale des retombées de la croissance économique.**

# POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES AU MALI (suite)

L'égalité de droits entre les femmes et les hommes (dont l'accès aux ressources naturelles et sa gouvernance).

**Pour y parvenir le Mali s'appuie fondamentalement sur :**

- L'accélération de la mise en œuvre des engagements politiques annoncés dans la Déclaration d'investissement des Présidents du Mali
- Les grandes politiques et réformes nationales telles que : les Lettres de cadrage édictées par les Présidents de la République ;
- Les Déclarations de politique générale des différents Gouvernements ;
- Le Programme de développement économique et social des collectivités locales (PDESC) ;
- Le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) et la Réforme de l'État.

# LES ENJEUX LIÉS À L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LA PRISE DES DÉCISIONS

- Assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions ;
- Renforcer les capacités des femmes pour leur permettre de participer à la prise de décisions et d'exercer des responsabilités;
- Œuvrer pour un contexte structurel favorable dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles ;
- Mener des actions politiques articulant la participation des femmes dans le secteur gouvernance des ressources naturelles ;
- Maintenir une visée de développement durable aux effets bénéfiques pour les hommes et pour les femmes ;
- Veiller à la transversalité réelle du « genre » grâce à une politique intégrée.

# **LES DÉFIS LIÉS À CETTE IMPLICATION**

**Pour parvenir à une véritable implication des femmes, les barrières juridiques, économiques, politiques, sociales et culturelles doivent être levées .**

**Il convient également de :**

- Assurer aux citoyens hommes et femmes la pleine jouissance de leurs droits et leur épanouissement ;**
- Favoriser l'accès des femmes à des postes de responsabilités notamment dans les entreprises minières et le financement des micros projets en lien avec la gestion des ressources naturelles ;**
- Publier des statistiques annuelles du nombre de femmes travaillant dans le secteur minier ;**
- Communiquer sur les opportunités de travail des femmes dans les entreprises minières ;**
- Encourager les jeunes filles à s'orienter vers les filières scientifiques dans les écoles de formation ;**
- Créer des écoles spécialisées de formation sur les métiers du secteur minier et favoriser l'accès jeunes filles à ces écoles ;**
- Former et informer les femmes.**

# STRATÉGIES DÉPLOYÉES PAR LES DIFFÉRENTES ACTIONS AFIN DE RÉDUIRE LES ECARTS

- **Maintient du contact permanent avec l'Etats et les entreprises extractives ;**
- **Incitation des femmes et des jeunes filles à se consacrer aux TIC ;**
- **Meilleure communication autour du concept « Genre » afin de ne pas heurter les sensibilités ;**
- **Mettre fin à la discrimination envers les femmes au travail sous toutes ses formes ;**
- **Aider les femmes à avoir un esprit d'entreprise et des aptitudes commerciales modernes.**

# **LES PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU GENRE**

- **L'application effective de la loi N° 052 - 2017 ;**
- **La relecture du code minier de 2012 en cours;**
- **La révision du document politique minière du Mali en cours;**
- **Mobiliser l'expertise des organisation féminine comme la FEMIMA sur la problématique de l'employabilité des femmes dans le secteur minier ;**
- **L'importance de l'accompagnement des PTF (comme PAGIE-GIZ);**
- **Les missions de sensibilisation et d'information ;**
- **Engagement du MPFEF et Ministère des Mines et du Pétrole en faveur d'une meilleure prise en compte du genre et des conditions des femmes.**

# Conclusion

En conclusion, le plaidoyer pour l'intégration du genre dans la gouvernance des ressources naturelles et minières au Mali est confronté à des blocages d'ordres sociologiques, culturels et religieux.

Il apparaît dès lors essentiel que les décideurs fassent tout pour mettre en œuvre l'intégration effective des femmes au niveau du secteur minier.



# RECOMMENDATIONS

**FIN**

**FEMMINA**  
FÉDÉRATION DES FEMMES-MINIÈRES DU  
MALI



**MERCI DE VOTRE AIMABLE  
ATTENTION**

**Mme TOURE Djénébou SIDIBE**